



Déclaration liminaire – CSA du 30 janvier 2024

Mme la Directrice académique,

Madame, Messieurs les Directeurs académiques adjoints

Mme la Secrétaire Générale,

Mmes et Mrs les membres du Csa SD,

Nous tenons, en préambule, à remercier les personnels de la Direction de l'Organisation Scolaire de la DSDEN, pour la qualité de leur travail préparatoire dans la perspective de l'étude de la carte scolaire 2024.

Néanmoins, nous déplorons que les suggestions de stabilité, fermeture ou ouverture de classes nous aient été transmises à une date très proche du dernier groupe de travail. En effet, vous conviendrez qu'il nous a été difficile, en tant qu'organisation syndicale, d'échanger, compte tenu de ce délai contraint, avec nos collègues sur leur réalité en matière de prévision.

Nous souhaitons également, au sein de ce préambule, Madame la Directrice académique, indiquer notre satisfaction partielle en constatant que la dotation en emplois (+40 ETP) sera positive pour la rentrée 2024.

Ce préambule terminé, nous souhaitons vous partager notre profonde inquiétude.

Dans le 1er degré, nous déplorons que la dotation en emplois des Yvelines, bien qu'elle soit notable, ne sera pas suffisante pour contribuer à l'égalité des chances de tous les élèves ainsi qu'à des conditions de travail sereines pour l'ensemble des collègues.

Pourtant, il est de la responsabilité étatique de proposer un service public d'éducation qualitatif.

De plus, les récentes prises de parole de notre nouvelle ministre, ne rassurent en rien sur l'ambition de démocratisation de l'école au profit des élèves et des familles.

Par conséquent, cette dotation toujours insuffisante en nombre d'emplois va nous obliger à faire des choix par défauts.

Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Si le ministre a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis 2017 lors du dernier CSAMEN, nous constatons pourtant en territoires que les dotations ne sont toujours pas en phase avec les besoins.

Ainsi, même si vous avez indiqué 5 ETP supplémentaires, à la rentrée prochaine sur ce type de poste, cela ne couvrira pas les besoins tellement ils sont importants. Nous soulignons, à titre d'exemple, que les créations de postes que vous proposez sont localisés en zone urbaine, au détriment des RASED des secteurs ruraux qui ne parviennent ni à gérer l'ensemble des demandes de suivi ni à faire de la co-intervention avec les collègues.

Que dire des postes des ERSH qui n'attirent plus quand il faut suivre 240 à 300 dossiers et qui mettent à mal certains directeurs qui doivent parfois les suppléer.

En outre, nous ne pouvons que déplorer que vous ayez souhaité passer de 12 élèves par classe à 14 au sein des Ulis Collèges et Lycées. Pourtant, le Bulletin Officiel du 21 août 2015 préconise, dans l'intérêt des élèves et du personnel éducatif, 10 élèves par classe. Nous vous avons déjà alerté sur ce point par courrier en décembre 2023. Cela n'est qu'une solution palliative.

Pour l'UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'Ecole inclusive, de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves.

L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

Nous dénonçons aussi le manque de remplaçants au sein du département.

Certes, vous nous avez annoncé 10 ETP supplémentaires pour la rentrée prochaine. Ce qui vous en conviendrait représente moins de 0,5 ETP par circonscription. Pourtant, les besoins sont criants. D'une part, le manque de remplaçants affectent une nouvelle fois l'ensemble des élèves qui se retrouvent parfois pendant plusieurs jours sans enseignant dédié et répartis dans des classes qui deviennent surchargées. D'autre part, cela impacte les personnels qui ne peuvent même plus bénéficier de formations sur leur temps de classe alors même que les attentes du ministère changent continuellement. Il est bon de rappeler que les enseignants n'ont pas à se former sur leur temps personnel.

Enfin, cette situation de non-remplacement ne fait que générer exaspération et fatigue des personnels devant accueillir les élèves issus d'autres classes sans en connaître la durée.

Dans ce cadre, afin que l'Education Nationale prenne « à bras le corps » la situation du manque de personnel, l'Unsa Education a transmis aux collègues comme consigne d'avertir leur autorité hiérarchique et de demander aux parents de garder leur enfant en cas de non remplacement :

- en cas d'absence prévisible parce que l'accueil incombe à votre responsabilité,
- en cas d'absence imprévisible au-delà de la première journée.

Nous estimons au regard de la loi de 2008, que l'absence perd son caractère imprévisible, vos services en ayant été avisés. De fait, l'équipe pédagogique n'a plus à assumer l'accueil.

Les directeurs d'école sont aussi sur-sollicités.

Face à de trop nombreuses convocations issues de diverses entités, nous vous avons de nouveau alertée en janvier 2024 sur le respect du cadre réglementaire des obligations de service du personnel. En effet, de nombreuses réunions imposées à nos collègues directeurs d'école depuis plusieurs mois ne le respectent pas. Or, en tant que Directrice Académique des services départementaux de l'Education nationale des Yvelines, il vous appartient de le garantir. C'est pourquoi, nous accueillons avec satisfaction la réponse qui a été apportée récemment même si certains directeurs ne peuvent pas en bénéficier. Néanmoins, nous resterons vigilants.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction ministérielle significative avec une déclinaison au niveau de notre département. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés comme le déplore l'UNSA Education.

C'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont vite gommées par la réalité.

Enfin, nous tenions à conclure sur les dernières prises de position ministérielles et présidentielles. Les personnels éducatifs sont meurtris par les déclarations de notre Ministre sur l'école publique, le non-respect de procédures et de principes qu'elle doit porter.

Quelle crédibilité pour les personnels de son ministère que nous sommes, quelle crédibilité lorsque nous devons porter ces mêmes principes auprès des familles et des élèves ? Le service public d'éducation est ainsi abîmé. Il en va de même des valeurs d'égalité des chances et de la République que nous défendons ardemment dans une période troublée par des discours conduisant à l'accentuation de fractures de plus en plus profondes de la société française. Pourtant, il appartient au personnel de l'éducation nationale de construire le vivre ensemble alors que nos décideurs politiques portent le « vivons séparés » au niveau éducatif.

De plus, la récente prise de parole présidentielle impose comme priorités le port de l'uniforme et la Marseillaise. Il est illusoire de penser que cela résoudra l'ensemble des maux de l'école publique pour les élèves, les familles et le personnel éducatif.

L'UNSA Éducation attend du respect et de la continuité dans les politiques éducatives afin de résoudre les véritables défis que sont l'inclusion, la mixité sociale, la revalorisation des métiers et l'amélioration des conditions de travail.

Un état critique a été atteint.

Mme la Directrice académique, je vous remercie de votre attention.